



**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
PUBLICS**

N° 09 /25/MEDD/PRMP

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet
Rapport Biennal de Transparence de Madagascar (BTR)

le Gouvernement de Madagascar, par le biais du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), lance par le présent un appel à candidature pour le recrutement d'une

**Equipe d'experts nationaux sur le suivi de Contributions Déterminées au niveau National
(CDN)**

1. Contexte

Le Gouvernement de Madagascar, le MEDD avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) agissant en tant qu'organisme d'exécution (IA) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) prépare son premier rapport biennal sur la transparence (BTR1) de l'Accord de Paris.

Madagascar a établi trois communications nationales à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec l'appui du PNUD et du PNUE, et les a soumises à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, comme l'exige l'article 12 de la Convention. Le projet BTR fournira de nouveaux rapports nationaux qui comprendront des inventaires nationaux des émissions de GES par les sources et des absorptions par les puits, ainsi que l'enregistrement des progrès réalisés vers la CDN du pays en vertu de l'accord de Paris.

L'objectif de développement du projet est de permettre au pays de préparer et de soumettre sa BTR1 à la CMA de l'Accord de Paris.

- L'une des composantes de la BTR1 est une section qui décrit les progrès accomplis dans la réalisation de la CDN.

2. Objectif de la consultation

L'objectif principal de cette mission est de décrire les mesures d'atténuation existantes, d'identifier les principaux programmes et stratégies qui devraient être mis en œuvre ou envisagés par le pays pour l'atténuation du changement climatique, avec les détails des mesures d'atténuation et leur efficacité, et d'évaluer et de rendre compte des progrès réalisés en vue de la contribution déterminée au niveau national du pays au titre de l'Accord de Paris. Cette affectation vise à déterminer et à classer par ordre de priorité les plans, programmes et mesures d'atténuation des GES (c'est-à-dire réduire les émissions ou améliorer les puits) en fonction de l'analyse de quatre grandes catégories de sources identifiées par les lignes directrices de 2006 du GIEC pour l'inventaire des GES :

- i. Énergie
- ii. Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFOLU)
- iii. Processus industriels et utilisation des produits (IPPU) et
- iv. Déchets

3. Principales taches

Les principales responsabilités du ou des consultants ou des cabinets de consultants sont les suivantes. En outre, le consultant tient compte de la suggestion et répond aux commentaires reçus des parties prenantes au cours des consultations.

- i. Recueillir des informations sur les circonstances nationales et les arrangements institutionnels liés au suivi des CDN.
- ii. Fournir une description de la CDN la plus récente du pays en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, y compris les mises à jour.
- iii. Préparer un rapport sur les politiques et mesures, actions et plans d'atténuation, y compris ceux qui présentent des avantages connexes découlant des mesures d'adaptation et des plans de diversification économique, liés à la mise en œuvre et à la réalisation des CDN du pays en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris
- iv. Résumer les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre et les projections d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre, selon le cas, dans un scénario de statu quo, un scénario avec mesures et un scénario avec mesures supplémentaires [devrait être un scénario avec mesures au minimum]
- v. Fournir d'autres informations utiles pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de sa CDN au titre de l'article 4 de l'accord de Paris
- vi. Fournir des informations sur les points à améliorer en ce qui concerne les rapports.
- vii. Rédiger le chapitre sur le suivi des CDN pour la BTR1 à l'aide des CTF ; distribuer pour examen par les pairs et commentaires ; préparer la version finale pour inclusion dans la BTR1

4. Duree et modalités de paiement

La durée totale de l'étude est de 16 semaines à compter de la date du contrat et/ou comme indiqué dans l'accord. Le projet organisera un programme de consultation afin de recueillir des contributions sur le projet de rapport et le consultant fournira les copies nécessaires du résumé aux participants pour distribution à l'avance pendant le programme de consultation. Pendant cette période, le consultant devrait communiquer les conclusions du rapport aux participants au programme de consultation et la suggestion fournie devrait être incorporée dans le rapport final. Les produits livrables, le calendrier et le calendrier de paiement seront présentés dans le contrat.

5. Livrables

Le ou les consultants ou les cabinets de consultants sont censés fournir des rapports, des documents, des présentations de haute qualité et des documents de travail bien gérés et organisés (c.-à-d. feuille d'excellence, etc.) au projet BTR. Le ou les consultants ou les cabinets de consultants fournissent la plupart des exigences suivantes à des moments différents. Les listes de produits livrables sont les suivantes :

Deux copies papier et une copie électronique du rapport initial et du rapport d'étape.

- i. Deux copies papier et une copie électronique du projet de rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des CDN du pays et un rapport final.
- ii. Une copie papier et une copie électronique du chapitre sur les progrès vers la CDN pour le BTR1.
- iii. Base de données de la source de l'outil d'évaluation et ses détails d'application et de priorisation dans la feuille Excel.
- iv. Données, tableaux et figures dans la feuille Excel.
- v. Présentations utilisées dans le processus de préparation du rapport.
- vi. Ateliers nationaux de partage et de consultation.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du BUR/BTR du BNCCREDD+.

Note : Ces livrables et les attentes spécifiques seront élaborés plus en détail au moment de conclure le contrat.

6. Langue du rapport

Le rapport final et les autres rapports doivent être rédigés et présentés en français. Le résumé du projet de rapport et du rapport final devrait également être rédigé dans la langue française.

7. Qualifications

Le ou les consultants, devraient fournir des listes de ressources humaines qualifiées ayant fait leurs preuves. L'équipe d'étude devrait comprendre quatre experts thématiques : énergie ; industries, procédés et utilisation des produits ; déchets ; agriculture, foresterie et autres utilisations des terres. Chaque expert doit posséder une qualification requise, au moins une Licence (ou plus) en sciences de l'environnement/gestion des ressources

naturelles/agriculture/foresterie et/ou dans les domaines liés au changement climatique. Chaque expert thématique devrait avoir plus de cinq ans d'expérience dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

De plus, l'équipe sera dirigée par un chef d'équipe ayant plus de 10 ans d'expérience dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, avec au moins une maîtrise dans un domaine connexe. Chaque expert est tenu d'effectuer les travaux prévus dans le cadre de la présente étude. Le ou les consultants, les cabinets d'experts-conseils ou d'autres institutions devraient posséder une expertise scientifique en matière de recherche et d'études liées aux changements climatiques.

8. Compétences

Le ou les consultants devraient avoir les compétences et les experts suivants :

- Excellente relation de travail avec le gouvernement et d'autres organisations et capacité de recueillir et d'analyser des données et des renseignements.
- Excellente capacité à saisir et à synthétiser rapidement les contributions d'un éventail de disciplines liées à l'atténuation du changement climatique en général et à la BTR ainsi qu'aux activités liées à la communication nationale en particulier.
- Connaissance des rapports biennaux actualisés, des lignes directrices du BTR, des CDN, des communications nationales à la CCNUCC, des décisions de la CdP de la CCNUCC relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, des lignes directrices techniques du GIEC pour l'évaluation des options d'atténuation et des politiques gouvernementales et programmes prioritaires pertinents.
- Aptitude à préparer des publications, des rapports et des présentations.
- Met l'accent sur les résultats et réagit positivement aux commentaires.

9. Documents de soumission

Les dossiers de candidatures sont composés :

- d' un (des) curriculum vitae décrivant ses (leur) diplômes et expériences
- d'une lettre de motivation
- d'un document comprenant la compréhension et l'interprétation du TDR
- d' une offre financière.

Les dossiers de candidatures rédigés **en langue française doivent être envoyés à l'adresse email : projetburmadagascar@gmail.com** ou déposé au bureau du BNCCREDD+ Nanisana avant le **18 Juillet 2025**.

